

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-six,**

**Le Mercredi 22 avril à vingt heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Dominique BAUDOUIN, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10/04/2026

Présents : BAUDOUIN Dominique, Julien BONNET, Emilie BROSSEAU, Déborah DUBUIS, Thomas DUGLEUX, Benoit GOUBAND, David JARRY, Siméon LOISEAU, Thomas MICHONNEAU, Aline NAUDON, Myriam PERNET, Cécile SAUVETRE, Aurélie VEYRAT, Patrice VOUHE.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Cécile TOUCHARD

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2026-020 Vote des taux d'imposition 2026**

M. le Maire remet à chaque conseiller l'état 1259 transmis par les services fiscaux mentionnant les taux d'impositions pour 2026 :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| • taxe foncière (bâti) =     | 33.92 % |
| • taxe foncière (non bâti) = | 66.06 % |
| • taxe d'habitation RS =     | 14.50 % |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux de 2025 pour 2026.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer les documents relatifs à cette opération.

LARGEASSE, le 22 avril 2026

Secrétaire de séance  
Cécile SAUVETRE



Le Maire,  
Dominique BAUDOUIN

